Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2026 - 34769 - 2021 B 09156 - 902 480 300 - AKANJI-TRANS

34769

23 OCT. 2026

AKANJI-TRANS

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 23/08/2021 au 31/12/2022

Certifié, Conforme

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : AKANJI-TRANS - SIREN : 902480300 — Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois : 17 — Durée de l'exercice précédent : ☐

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	24 555	030	4 911	19 644
	Immobilisations financières (1)	040		074		
	TOTAL I (5)	044	24 555	048	4 911	19 644
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	8 500	070		8 500
	Créances autres (3)	072	2 800	074		2 800
	Valeurs mobilières de placement	080		086		
	Disponibilités	084	18 600	086		18 600
	Charges constatées d'avance	092	1 200	094		1 200
	TOTAL II	096	31 100	098		31 100
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	55 655	112	4 911	50 744

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées	130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...) 131	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		19 090
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	TOTAL I	142		20 090
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		19 644
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		7 250
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 2 750	172		3 980
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	TOTAL III	176		30 654
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		50 744

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	19 644
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	24 555
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise **AKANJI-TRANS - SIREN : 902480300** — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2022
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	**67 500**
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	**67 500**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	immobilier		242	**43 499**
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	**120**
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	**4 911**
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			262	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	**48 530**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	**18 970**
Produits financiers		(III)		280	
Produits exceptionnels		(IV)		290	
Charges financières		(V)		294	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices		(VII)		306	**812**
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	**18 158**

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	**18 158**	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles	322			
	Impôts et taxes non déductibles	324	**812**		
	Divers et intérêts excédentaires 247 — Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelle 986 — Zone franche urbaine 987			342	
	Reprise d'entreprise en difficulté 981 — Jeune entreprise innovante 989				
	Zone restruct. défense 127 — Zone revitalisation rurales 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser 991 — Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	ZFANG 44 quaterdecies 345 — Zone de développement prioritaire 993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD 992				
	Dont divers — Créance report en arrière du déficit 346			350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
	Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**18 970**	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables				360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**18 970**	372	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Amendes et pénalités	**0**

AKANJI-TRANS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
19 allée Françoise Dolto — 93200 Saint-Denis
902 480 300 RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Approbation des comptes annuels — Exercice clos le 31 décembre 2022

Le [date de décision à compléter], à Saint-Denis, Monsieur Sam AKANJI, associé unique de la société AKANJI-TRANS, détenant la totalité des actions composant le capital social, a pris les décisions ci-après relatives au premier exercice social ouvert le 23 août 2021 et clos le 31 décembre 2022.

PREMIÈRE DÉCISION — APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après examen du bilan, du compte de résultat et des documents relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 19 090 €, sous réserve de leur concordance avec les comptes définitifs joints au dépôt.

DEUXIÈME DÉCISION — AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	**19 090 €**
Dotation à la réserve légale	**100 €**
Report à nouveau créditeur	**18 990 €**
Total des affectations	**19 090 €**
Dividendes distribués	**0 €**

Aucune distribution de dividendes n'est décidée. La somme de 18 990 € est portée au crédit du compte « Report à nouveau ».

TROISIÈME DÉCISION — POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de dépôt des comptes annuels auprès du greffe compétent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, destiné à être signé par l'associé unique et consigné au registre des décisions.

Fait à Saint-Denis, le [date à compléter]

L'associé unique
Monsieur Sam AKANJI

Signature : _____

Certifié conforme